

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **45 (1953)**

Heft 12

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45^{me} année

Décembre 1953

N° 12

Le peuple suisse repousse le nouveau régime financier de la Confédération

Par *J. M.*

C'est donc fait, par 487 364 voix contre 353 962, le peuple suisse a rejeté les nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération dimanche 6 décembre dernier.

La première conséquence néfaste de ce vote, c'est la perpétuation du régime d'insécurité des finances fédérales et la nécessité inéluctable de s'accrocher encore au « provisoire qui dure », dont les partisans du projet voulaient sortir pour douze ans. Durant cette trêve de douze ans, ils espéraient qu'un projet définitif de réforme constitutionnelle des finances fédérales aurait pu être élaboré avec des chances de rallier une majorité populaire. Cette honnête tentative a échoué.

Certaines gens ont, paraît-il, intérêt à prolonger l'état d'insécurité des finances fédérales, à user la patience des vrais patriotes, pour les amener à composition, c'est-à-dire leur faire accepter à défaut d'autre chose une fiscalité fédérale qui repose plus largement encore sur les impôt indirects. En attendant, de leur propre aveu, ils sont prêts à approuver la prolongation nouvelle du régime transitoire actuellement en vigueur qui comprend aussi l'impôt fédéral direct qu'ils prétendaient mettre à mort. Au lieu de douze ans, la période transitoire sera de trois ou quatre ans qu'on pourra renouveler indéfiniment. Ainsi, les promesses, une fois de plus, auront rendu les fous joyeux. L'avenir se chargera de réduire à néant les spéculations excessives des « réformateurs » à la manière des écrevisses.

En définitive, la Confédération est la seule perdante, car ses ressources continueront à dépendre des caprices des partis de la majo-